



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 26 JANVIER 2011 A PRESILLY

Présents titulaires : Pierre CUSIN, Jean-Marc BEAUQUIS, Patrick GUERINI, Gilles RIGAUD, Robert BURGNIARD, François VIGNY, Bernard JOUVENOZ, Claude NIQUILLE, Armand COSTA, Bruno VERDONNET, Erwan BELLARD, Joséphine RIVIERE, Gérard REIX, Laurent HERNICOT, Bernard BEYTRISON, Marie-Christine DUBOUCHET, Jean-pierre DURET, Jean-Claude VIAL, Jacques SIBILLE, Claire SUBLET, Annie CARRIER, Jean-Claude REY, Joëlle BLANC, Laurent BAUDET, Denis GENOUD, André LACHAVANNE, Jacques TISSOT, Odile MONTANT,

Présents suppléants votants : Noël JACQUEMOUD, Serge CHAMOT, Alain BULLAT, Bernard CUSIN,

Présents suppléants : 0

Absents : Jean-Claude DEPRez, Alexandra MEYER, Jean-Michel AILLOUD, Cédric PIAZZA, Stéphanie THOMAS, Frédéric SANSA, Cédric BOLO,

Excusés : Raymond MABUT, Eric VILAIN, Jean-François LARUAZ,

Procurations :

Guy REBOIS a donné procuration à Bruno VERDONNET

Stéphane LANCOUD a donné procuration à Annie CARRIER

NOTE DE SYNTHÈSE

DELIBERATIONS

- **Débat d'orientation budgétaire SMS et MDS**
Les propositions d'actions 2011 ont été présentées et n'ont pas fait l'objet de modifications.
- **Fixation cotisation communale 2011**
L'assemblée a fixé la cotisation à 8,55 € par habitant en 2011 soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2010 afin de permettre au SMS de réaliser les actions proposées et de créer les postes nécessaires au sein de la collectivité.
- **Création de deux postes d'agent d'animation à temps complet et suppression d'un poste à temps non complet**
Il avait été proposé la création d'un poste mais suite au départ d'un agent au 31/01/2011 et afin de permettre un recrutement rapide, un second poste est créé par le comité.
- **Indemnité au comptable du trésor**
Le comité accepte d'allouer l'indemnité de conseil à taux plein au nouveau percepteur de Saint Julien en Genevois pour la durée de son mandat.
- **Fixation d'un prix diffuseur pour le guide CREN**
Le tarif du guide du patrimoine naturel Salève-Genevois-Vuache « diffuseur » est fixé à 4.50 €.
- **Signature contrats 2011 pour NATURA 2000 et demande de subvention Etat**
Le comité autorise le Président à signer deux contrats Natura 2000 avec l'Etat pour réaliser des travaux sur des terrains privés avec l'accord des propriétaires et recevoir des subventions.
- **Demande de subvention pour l'animation 2011 NATURA 2000**
L'assemblée sollicite l'Etat et l'Europe pour une aide à l'animation Natura 2000 pour 2011.
- **Demande de subvention CDRA Usse et Bornes pour l'animation vergers 2011**
Le comité sollicite la région pour le financement de l'action vergers 2011.
- **Signature d'une convention de partenariat avec le CNFPT**
Le renouvellement de la convention signée avec le CNFPT est accepté par l'assemblée.
- **Tarifs animations pour la MDS**
Des tarifs pour de nouvelles animations à la Maison du Salève ont été votés.

AUTRES POINTS

- **Une délégation** du SMS a présenté le Plan Pastoral Territorial à la Région Rhône Alpes et 120 000 € ont été accordés pour ce plan d'actions sur le Salève.

M. BULLAT, maire de Présilly, accueille les participants et souligne son attachement au SMS et à la MDS car il s'est beaucoup investi dans ces structures. Il remercie tous les acteurs,

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Bâtiment ATHENA - Site d'ARCHAMPS - F-74160 ARCHAMPS

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Salève : sm@saleve.mairies74.org, Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Salève : info@maisondu-saleve.com, Site Internet : www.maisondu-saleve.com



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

président, vice présidents, délégués et le personnel pour le travail accompli : le SMS est de plus en plus sollicité et reconnu.

Pierre CUSIN remercie monsieur BULLAT pour son accueil et rappelle le travail effectué par l'équipe précédente avec Alain BULLAT épaulé par Noël JACQUEMOUD (président communauté de communes Arve et Salève) et Odile MONTANT (actuelle vice présidente). Il rappelle que le SMS a pris de l'importance : 82 000 habitants sur une surface de 26 000 hectares.

Le président ouvre la séance et accueille les délégués des nouvelles communes : M. Jean-Claude REY, délégué titulaire de Feigères, monsieur Erwann BELLARD, délégué titulaire de Cernex et monsieur Jean-Claude VIAL, délégué titulaire de la CC Arve et Salève, élu de la commune d'Arthaz-PND.

Pierre CUSIN demande si des observations et commentaires sont à apporter sur le dernier compte rendu et s'il est possible de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention avec le CNFPT relative à la formation du personnel
- Fixation de tarifs d'animations pour la MDS

La réunion débute par un diaporama qui présente toutes les grandes lignes du Débat d'Orientation Budgétaire. Il ressort de cette présentation la nécessité de pérenniser deux postes d'animateurs à la MDS et de créer un poste de technicien « valorisation » au SMS dès le vote du budget pour faire face à la charge de travail croissante.

A l'issue de cette présentation quelques questions sont posées :

- Robert Burgniard trouve que le plan d'actions est ambitieux. N'y aura-t-il pas un problème de budget pour tout réaliser ? Si tout ce qui est présenté est nécessaire, où met-on la limite des actions du SMS ?
- Odile Montant précise que le Salève est une petite montagne mais trop utile au service de nos populations, c'est un service social. Qu'est-ce qui se passerait au Salève s'il n'y avait pas le Syndicat ?
- Pierre CUSIN rappelle que le SMS est une structure intercommunale et que l'argent est mis sur le territoire.
- M. BULLAT pose la question de la valorisation des chalets d'alpages au Plan et aux Convers qui sont propriété du Conseil Général. Odile MONTANT souligne que le SMS est associé aux réflexions mais il est non décideur. Elle indique que la réparation de toiture du chalet des Convers est prévue en 2011 et le SMS a exprimé son souhait de voir la réalisation, à terme, d'une salle hors sac dans le secteur.

Le président donne lecture de la délibération :

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Le président rappelle à l'assemblée qu'en vue de la préparation du budget prévisionnel 2011, il y a lieu de présenter les grandes orientations préalablement. Le budget principal regroupe l'administration du syndicat ainsi que les actions sur le Salève et de la Maison du Salève qui se retrouvent dans les opérations suivantes :

1 – PROTECTION

- **Natura 2000** : poursuite des travaux et des inventaires.
- **Directive paysagère** : mise en place du memento et d'un site internet.
- **Alpages** : création de l'AFP et étude d'un plan de circulation et de desserte.

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Bâtiment ATHENA - Site d'ARCHAMPS – F-74160 ARCHAMPS
Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Saleve : sm@saleve.mairies74.org. Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr
Email de la Maison du Saleve : info@maisondu-saleve.com. Site Internet : www.maisondu-saleve.com



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

- **Vergers** : tailles, plantations, formation et mise en place d'un service de pressage des fruits.
- **Divers** : liaison téléphérique-la Croisette, contrats corridors biologiques.

2 – VALORISATION

- **Sentiers** : nouveau balisage PDIPR, panneaux d'accueil, travaux grotte d'Orjobet, réédition du topo-guide, sentier âne et sentiers vertigineux.
- **Route des paysages** : intégration des nouvelles communes, tables d'orientation et panneaux découverte.
- Mont Salève en marche.
- Projets nouvelles communes
- Création d'un poste de technicien et pérennisation du CAE.

3 – MAISON DU SALEVE

- **Communication** public suisse, public familial et création produits groupes
- **Animation du site** : événementiel, programmation annuelle, nouvelles animations (groupes, scolaires et individuels....)
- **Aménagements** : complément de scénographie pour enfants dans l'expo permanente, jardin, parcours de découverte, préparation expo temporaire 2012.
- **Personnel** : pérennisation des deux postes CAE

2 - FIXATION COTISATION COMMUNALE 2011

- Le président indique aux membres que pour finaliser toutes les actions prévues au DOB ainsi que l'embauche du personnel nécessaire à l'animation de la Maison du Salève et afin de mieux assurer nos missions sur le massif, il convient de prévoir une augmentation de 45 cts par habitant (15 cts pour les communes périphériques).
- Annie Carrier souligne le fait que les communes passent de la population INSEE à la population DGF et que cela engendre déjà une augmentation pour les communes. Elle indique que l'inflation n'est pas un argument à prendre en compte pour justifier l'augmentation en 2011.
- Bernard Jouvenoz explique que la cotisation avait été bloquée l'an dernier pour laisser souffler les communes. La cotisation n'est pas neutre pour les communes, on n'augmente pas systématiquement toutes les années. Il précise qu'il faudrait obtenir une subvention pérenne de la commission culture et patrimoine du Conseil Général.
- Joëlle Blanc demande pourquoi on vote l'augmentation ce soir, les conseils municipaux n'ont pas été informés.
- Le président explique que l'urgence du vote est due à la création des deux postes d'animateurs de la Maison du Salève.
- Alain BULLAT précise que le SMS est une des rares structures qui met au débat l'augmentation de sa cotisation, la plupart du temps les communes sont mises devant le fait accompli.
- Robert Burgniard demande pourquoi deux postes d'animateur sont proposés alors que sur la convocation il n'y a qu'un poste.
- Le président explique que le 1^{er} poste est la transformation d'un poste à temps non complet (mi-temps) en temps complet. En 2010, ce poste était occupé par un CAE qui arrive en fin de contrat.

Le second poste aurait dû être proposé à l'ouverture au mois d'avril, mais l'agent CAE qui l'occupait a trouvé un emploi ailleurs, le bureau n'ayant pas pu lui confirmer son embauche avant l'avis du comité syndical. L'agent est parti sans préavis le 31/01/2011 et il n'y a plus qu'un seul animateur pour accueillir les groupes à la MDS.

Dans l'urgence, la création de ce poste a été proposée immédiatement afin de donner du temps pour faire la publicité et recruter le candidat

- Gérard REIX explique que les agents en CAE remboursés à 80% par l'Etat quittent leurs fonctions dès qu'ils sont opérationnels. C'est un gros travail d'investissement pour le personnel qui doit chaque année recommencer la formation car le SMS ne se donne pas les moyens

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Bâtiment ATHENA - Site d'ARCHAMPS – F-74160 ARCHAMPS

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Salève : sm@saleve.mairies74.org. Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Salève : info@maisondu-saleve.com. Site Internet : www.maisondu-saleve.com



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

d'avoir des postes à temps complet. A l'heure actuelle, quel est le jeune qui peut vivre avec la moitié d'un SMIC et surtout dans notre région ?

En ce qui concerne la création du poste de technicien au SMS, la délibération sera inscrit à la séance de mars lors du vote du budget.

Le président soumet la délibération de l'augmentation de la cotisation au vote :

L'année 2011 est un tournant dans la vie du SMS. Son assise territoriale plus vaste, l'amplitude de ses actions que ce soit sur le terrain ou à la MDS nécessitent un budget plus conséquent pour assumer ses compétences, améliorer son service auprès des communes et ainsi avoir une meilleure lisibilité en période de réforme des collectivités territoriales.

Le SMS, qui gère un massif transfrontalier, est l'émanation de 27 communes qui nous font confiance pour remplir ces missions. La cotisation annuelle qu'elles nous attribuent est le signe d'un investissement de territoire dont elles peuvent revendiquer la paternité.

Les CAE se terminent, les frais de fonctionnement sont en hausse et de nouveaux investissements sont à programmer en 2011.

Le président propose une augmentation de la cotisation de 0.45 cts qui la porte à 8.55€. Pour les communes périphériques, l'augmentation est de 0.15 cts et la cotisation portée à 2.85 €. Le président soumet cette augmentation au vote.

Le comité syndical, accepte l'augmentation de la cotisation proposée par 27 voix pour et 5 abstentions.

3 - SUPPRESSION DU POSTE D'AJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET ET CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION A TEMPS COMPLET

Par délibération en date du 26 novembre 2008, le comité syndical avait créé un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (17 heures 30). Ce poste a été occupé par un agent bénéficiant d'un CAE pour une durée de 26 heures hebdomadaires. Un second animateur bénéficiant d'un CAE avait également été recruté sur les mêmes critères.

A ce jour, compte tenu de l'augmentation de la fréquentation de la Maison du Saleve et afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions les publics groupes parmi lesquels les scolaires ainsi que d'assurer la stabilité de la structure, il convient de créer deux postes d'adjoints d'animation à temps complet. Ces recrutements permettront d'ouvrir la Maison tous les jours au public pendant la saison estivale et de renforcer l'équipe actuellement en place.

A la lecture de cet exposé et dans l'intérêt de la bonne marche de la Maison du Saleve, les membres du comité, à l'unanimité,

- Suppriment le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet
- Créent deux postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe à temps complet
- Chargent le président de recruter les agents qui seront nommés sur les postes
- Autorisent le président à signer tous les documents se rapportant à ces recrutements
- Disent que les crédits seront prévus au BP 2011.

4 - ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le président informe les membres du comité que l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux. Cette indemnité est acquise au comptable pour la durée de son mandat.

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Bâtiment ATHENA - Site d'ARCHAMPS - F-74160 ARCHAMPS

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Saleve : sm@saleve.mairies74.org. Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Saleve : info@maisondusaleve.com. Site Internet : www.maisondualeve.com



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Le comité syndical, à l'unanimité, considérant les services rendus par madame Laurence GARIGLIO, receveur, en sa qualité de conseiller économique et financier du Syndicat Mixte du Salève et de la Maison du Salève, décide de lui allouer, à compter de l'exercice 2010, l'indemnité de conseil fixée au taux plein.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

5 - FIXATION D'UN PRIX DIFFUSEUR POUR LE GUIDE CREN

Suite à la parution du Guide du Patrimoine Naturel sur le Genevois Haut-Savoyard au prix de vente de 6 €, il convient de fixer un prix pour les diffuseurs et les communes du SMS pour leurs bibliothèques, écoles ou cadeaux personnels.

Le président propose de fixer cette somme à 4.50 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de fixer le prix diffuseur du guide CREN à 4.50 €.

6 - SIGNATURE CONTRATS 2011 NATURA 2000

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en tant qu'opérateur Natura 2000 le syndicat a pour mission de faire réaliser des travaux de gestion de milieux naturels par les exploitants et propriétaires via les contrats Natura 2000 financés par l'Etat et l'Europe. Dans les forêts communales, des travaux ont été réalisés avec l'ONF. Des propriétaires privés ont autorisé le syndicat, par la signature d'une convention à faire de même.

Le Président présente le plan de financement de ces actions qui feront l'objet de deux contrats avec l'Etat :

- **un contrat forestier de 12 468 € :**
création de mares, de clairières, abattage d'arbres et panneau d'information.
- **Un contrat non agricole et non forestier de 7 324 € :**
débroussaillage de pelouses sèches, de marais et tourbières.

Ces travaux sont financés à 100 % par l'Etat et l'Europe.

L'assemblée autorise le président à signer ces contrats à l'unanimité.

7 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION 2010 DE NATURA 2000

Le Président rappelle à l'assemblée qu'une convention cadre a été signée en 2009 avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'agriculture de Haute-Savoie afin d'aider financièrement le syndicat à l'animation du site Natura 2000. Chaque année une demande de subvention doit être faite. Aussi le Président propose de solliciter la DDT 74 (Direction Départementale Territoriale 74), pour une aide financière de 39 000 € correspondant aux études, au temps passé par le SMS pour l'animation et le pilotage de Natura 2000 en 2011.

Le plan de financement se présente ainsi :

DEPENSES

- **Prestations de services :** inventaires chauve-souris 2010, crapaud sonneur, laineuse du prunelier et Buxbaumie verte.
Prestation ONF pour exonération communes : **13 900 €**
- **Animation et suivi du DOCOB :** MAET, contrats Natura 2000, signature charte, communication, animation MDS **25 100 €**

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Bâtiment ATHENA - Site d'ARCHAMPS - F-74160 ARCHAMPS

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Salève : sm@saleve.mairies74.org. Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Salève : info@maisondu-saleve.com. Site Internet : www.maisondu-saleve.com



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

TOTAL 39 000 €

RECETTES

Direction Départementale Territoriale 74

TOTAL 39 000 €

39 000 €

- Les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à faire cette demande.

8 - DEMANDE SUBVENTION CDRA USSES ET BORNES ANIMATION VERGERS 2011

Le Président propose à l'assemblée de solliciter la Région Rhône-Alpes au titre du Contrat de développement Rhône-Alpes des Ussets et Bornes pour financer des actions de valorisation des vergers sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles. Le Président expose le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant	Libellé		Montant
Vergers communaux	650.00	Région Rhône-Alpes (CDRA)	50%	6 010.00
Formation à la taille	750.00			
Projet de valorisation des fruits : service de pressage et de pasteurisation	10 620.00	Autofinancement	50%	6 010.00
Total	12 020.00	Total		12 020.00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité acceptent de solliciter la Région pour une aide aux actions de valorisation des vergers selon le plan de financement ci-dessus.

9 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT

Le président rappelle aux membres du comité que le Syndicat avait signé une convention de partenariat avec le CNFPT relative à des actions de formation pour le personnel avec une participation financière du Syndicat. Cette convention arrive à échéance et il convient de la renouveler.

Le président donne lecture des termes de la convention qui définit les actions proposées à toutes les catégories d'agents : actions intras, actions inter-intras, journées d'étude, formation catalogue ; certaines d'entre elles peuvent être payantes.

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la signature de cette convention.

10 - TARIFS ANIMATIONS MAISON DU SALEVE

Afin de répondre aux différents publics, de nouvelles animations sont créées. Elles seront effectuées au sein de la Maison du Saleve ou sur un site extérieur. Il convient d'en fixer les tarifs à compter du 1^{er} février 2011.

ANIMATION	PRIX UNITAIRE	PRIX FORFAITAIRE
CABANES	4.20 €	95.00 €

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Bâtiment ATHENA - Site d'ARCHAMPS - F-74160 ARCHAMPS

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Saleve : sm@saleve.mairies74.org. Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Saleve : info@maisondu-saleve.com. Site Internet : www.maisondu-saleve.com



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

VOLE AU VENT	8.00 €	120.00 €
NATURE ET DECOUVERTE	8.00 €	120.00 €

Le prix forfaitaire est appliqué pour les groupes entre 20 et 30 enfants.

Le prix unitaire est appliqué pour le groupe inférieur à 20 enfants ou supérieur à 30 enfants.

Après avoir délibéré, les membres du comité, à l'unanimité, acceptent de fixer les tarifs proposés pour les nouvelles animations de la Maison du Saleve.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe l'assemblée qu'une délégation du SMS, accompagnée de la SEA74, a présenté le Plan pastoral territorial à la Région. La commission qui nous a auditionnés a alloué 120 000 € pour ce plan d'actions sur le Saleve.

Le président clôt la séance et le maire de Présilly convie l'assemblée au casse-croûte traditionnel.

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Bâtiment ATHENA - Site d'ARCHAMPS – F-74160 ARCHAMPS

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Saleve : sm@saleve.mairies74.org. Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Saleve : info@maisondu-saleve.com. Site Internet : www.maisondu-saleve.com